l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

décembre 2015
145
4,60 €

Vivre, libres et debout

CPPAP N° 0713 S 06569 l'Enseignement Public

La **fédération UNSA** des **métiers** de l'**Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**

UNSa éducation

Plus forts ensemble !

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.

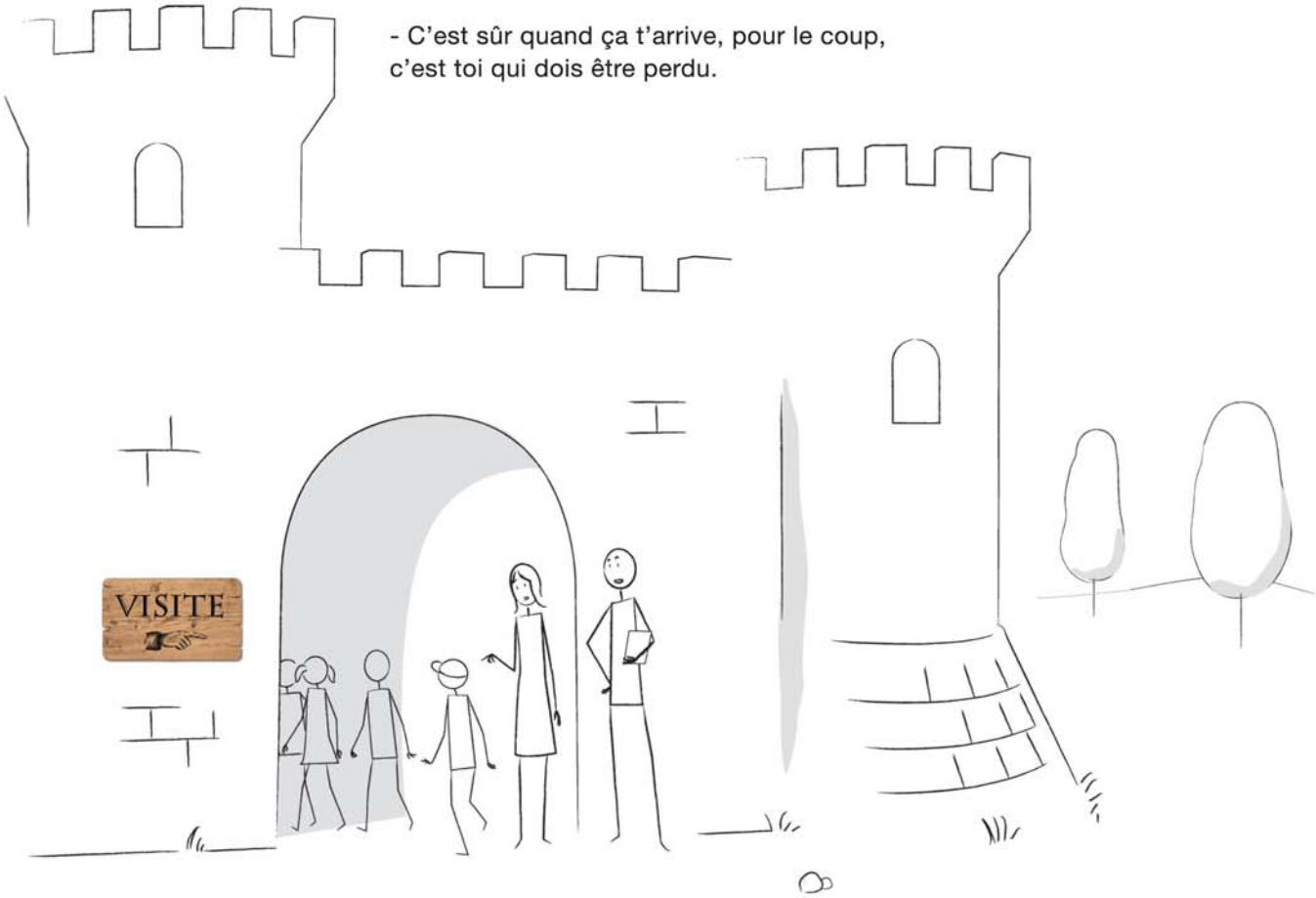

Offre Métiers de l'Éducation : **39 €** par an.
L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les Autonomes de Solidarité Laïques.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

édito

Vivre avec, mais vivre

Le 13 novembre, le peu d'insouciance que nous peinions à conserver depuis le mois de janvier s'est envolée : 130 vies fauchées, des centaines d'autres brisées, une nation meurtrie. Le fanatisme sanguinaire impose sa menace dans notre quotidien et nous devons vivre avec. Vivre avec, mais vivre. Ils ciblent notre mode vie mais nous n'en changerons pas. Malgré la peur, malgré la douleur, malgré la peine, nous allons résister, rester unis et vivre. Vivre en affichant nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, parce qu'elles sont la solution et non le problème. Vivre en opposant la force de la démocratie et de la dynamique républicaine au chaos que Daesh souhaite provoquer dans notre pays comme en Tunisie ou au Mali. Vivre en affirmant notre goût pour l'Éducation, la Recherche et la Culture qui auront raison de l'obscurantisme et de ceux qui trahissent une religion pour mieux conforter leur idéologie totalitaire et meurtrière.

C'est une lutte pour la vie, pour la confiance, pour le goût de l'autre, pour la diversité qui est engagée. La guerre qui nous est menée se gagnera sur deux fronts : celui des forces armées et celui des forces de la pensée et de la pensée libre. Le premier est affaire de spécialistes (militaires, policiers, magistrats,…) qui ont notre plein soutien. Pour le second, l'UNSA Éducation prendra sa part avec lucidité et modestie. Lucidité et modestie, car les trajectoires sociales et familiales des assassins nous montrent bien que l'Éducation, si elle est une clé, ne peut pas tout. Nous sommes, en effet, face à une double instrumentalisation : celle de jeunes qui se radicalisent avant d'instrumentaliser l'islam et celle d'une secte islamiste radicale qui instrumentalise ces jeunes et leurs pulsions de mort. Briser ce cercle vicieux, c'est à la fois prévenir et repérer la dérive des individus, et détruire les groupes qui les attirent en offrant un débouché à leur folie.

Dans cette période, notre rôle d'Éducateurs est essentiel, notre rôle de citoyen l'est tout autant. C'est pourquoi nous allons continuer à éduquer, continuer à faire vivre la démocratie sociale, continuer, tout simplement, à vivre comme nous l'entendons, c'est-à-dire libres et debout.

Laurent Escure
Secrétaire général
de l'UNSA Éducation
@LaurentEscure

Directeur de la rédaction
Laurent Escure
Directeur de la publication
Fabrice Coquelin
Rédacteur en Chef
Christophe Guillet
ont participé à ce numéro :
Denis Adam, Claudie Allaire, Karine Autissier, Alain Bernat, François Cencerrado, Pierre Château, Fabrice Coquelin, Samy Driss, Françoise Ducroquet, Laurent Escure, Céline Faurand, Christophe Guillet, Yannick Lavesque, Frédéric Marchand, Emmanuel Margerildon, Monique Nicolas, Morgane Verviers
Conception
Voici des fruits des fleurs
Illustration couverture
Michel Alméras
Réalisation
Yellowstone-design
Publicité
Anat Régie • 01 43 12 38 15
Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant s'abonner, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

***Ce numéro** est accompagné, pour tous les abonnés, d'un **supplément de 16 pages**.*

C.P.P.A.P.
0713 S 06569
Dépôt légal
décembre 2015

UNSA ÉDUCATION
87BIS, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : **01 56 20 29 50**
FAX : 01 56 20 29 89
national@unsa-education.org

unsa-education.com

*Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur **unsa-education.com***

Sommaire

Cent quarante cinq

145

6-9 • **JE SUIS PARIS**

12 • **Le développement dans le privé** ... c'est l'affaire de tous !

14 • **UNSA :** « Vivre ensemble, travailler ensemble »

16-17 • Les conditions de la réussite.

18 • **Budget 2016** : des contrastes forts !

23 • Un nouveau régime indemnitaire pour les agents

24 • Écrire au féminin : accords et désaccords.

25 • Nos armes de construction massive.

26-27 • **10 jours pour signer**. Halte à la répression au Myanmar

28-29 • Entretien avec Marie Duru-Bellat.

Salon européen de l'Éducation 2015

le salon européen de l'éducation

Dans notre n°144, nous vous annoncions le salon européen de l'Éducation. Suite aux attentats à Paris, l'événement a été reporté et aura lieu du mercredi 9 au lundi 14 mars 2016 au Parc des expositions porte de Versailles.

www.salon-education.org

ASL en direct : débat école et laïcité.

L'Autonome de solidarité laïque organise sur son site, un débat « ***École et laïcité : comment transmettre les valeurs de la République ?*** ».

Le mardi 2 février 2016, l'émission web s'intéressera à la transmission de cette valeur fondamentale tout en formulant des propositions.

Cette émission réunira Jean-Paul Delahaye, Claude Lelièvre, Francis Lec et Roger Crucq. À travers des vidéos et un *chat en ligne*, les personnels de l'Éducation reviendront sur les difficultés rencontrées dans leur métier et pourront poser des questions aux intervenants.

Pour s'y connecter : ***www.autonome-solidarite.fr/asl-en-direct***

EF CHALLENGE
PENSEZ-VOUS QUE RIEN N'EST IMPOSSIBLE ?
Ce concours invite les élèves du monde entier à trouver une réponse créative et argumentée à la question "Pensez-vous que rien n'est impossible ?"
Inscrivez vos élèves avant le 31 mars 2016 et aidez-les à enregistrer leur discours pour convaincre le jury.
Vos élèves et vous remporterez peut être l'un des nombreux lots comme la participation à notre Forum EF Youth Leadership à Rio de Janeiro en Août 2016
www.ef.com/efchallenge
Centres Internationaux de Langues
Education First

JE SUIS

Bravo et merci

Immédiatement mobilisés et disponibles dès les événements connus, des milliers d'agents du service public se sont engagés pour assurer notre sécurité et pour porter secours aux victimes. L'UNSA salue leur professionnalisme au service de la République et de ses valeurs.

Le chiffre

8500

C'est le nombre de postes créés dans les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Ils seront répartis ainsi :

- **5 000 policiers et gendarmes,**
- **2 500 dans l'administration pénitenciaire et les services judiciaires,**
- **1 000 dans l'administration des douanes,**
- **Aucune réduction d'effectifs dans la Défense jusqu'en 2019.**

PARIS

La meilleure vidéo

Dans un moment si dramatique, il n'est pas facile de donner le sourire aux téléspectateurs. John Oliver, animateur anglais de la chaîne HBO, a réussi ce pari à l'entame de son émission du 15 novembre en offrant un moment de jurons et de clichés sur la France. Une séquence qui lui a certainement permis de libérer ses émotions.

http://bit.ly/ue_john_oliver

le meilleur Tweet

@xavier_alberti

« Il suffit d'une heure d'attentats à Paris pour comprendre pourquoi des familles embarquent sur des canaux pneumatiques pour fuir leur pays.»

Le plus beau texte

« La France représente tout ce que les fanatiques religieux du monde détestent. Profiter de la vie sur Terre de plein de petites manières différentes : une tasse de café parfumé avec un croissant au beurre, de belles femmes en robes courtes qui sourient librement, l'odeur du pain chaud, une bouteille de vin partagée avec des amis... »

C'est ainsi que commence le commentaire d'un article du *New York Times*, posté dans la nuit suivant les attentats. Nous adhérons à ce joli texte de soutien à la France.

La traduction sur le site du *Monde* :

http://bit.ly/ue_texte_nyt

JE SUIS

Au Mali aussi

Le 20 novembre 2015, la tentative de prise d'otages (150 personnes) à l'hôtel Radisson Blue de Bamako s'est traduite par la mort de 22 personnes et de nombreux blessés.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie organisait un séminaire où le représentant de la Fédération Wallonie-Bruxelles a trouvé la mort.

L'UNSA Éducation présente ses condoléances aux familles et tient à affirmer sa solidarité à nos amis et partenaires syndicaux dans ces épreuves difficiles.

PARIS

Pour en parler aux enfants

Il est difficile pour des parents ou des professionnels d'aborder ce douloureux sujet avec des enfants. Nous avons sélectionné plusieurs outils parce qu'il n'est jamais trop tard et que l'état d'urgence, toujours en vigueur, peut soulever beaucoup de questions.

- Le magazine *Astrapi* a mis en ligne un document de deux pages : ***http://bit.ly/ue_astrapi_attentats***
- Le *CRAP-Cahiers pédagogiques* a publié sur son site une page synthétisant le travail réalisé le 14 novembre par un groupe d'enseignants du primaire à l'université : ***http://bit.ly/ue_crap_attentats***
- Une vidéo datant du mois de janvier est revenue sur les réseaux sociaux. Il s'agit du psychiatre Serge Tisseron donnant quelques conseils pour échanger avec les plus jeunes : ***http://bit.ly/ue_tisseron_attentats***
- La *JPA* regroupe une série de ressources afin de pouvoir comprendre, échanger, confronter les points de vue et les idées sur les thèmes de la citoyenneté, du vivre ensemble, des luttes contre les discriminations… ***http://bit.ly/jpa_attentats***
- Le site de ressource du ministère de l'Éducation nationale a mis à disposition des professionnels un outil pour organiser le dialogue avec les élèves : ***http://bit.ly/ue_eduscol_attentats***

Les Syndicats nationaux de l'UNSA Éducation au ministère de la Culture et de la Communication

Pour l'UNSA Éducation, la culture est à la fois source de cohésion sociale et de développement personnel de chaque individu. L'UNSA Éducation considère que la défense de la qualité du cadre de vie, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage constitue des éléments essentiels qui garantissent un équilibre durable dans les évolutions sociales, économiques et environnementales.

Avec ses trois syndicats nationaux, l'UNSA Éducation est présente auprès des personnels du ministère de la Culture et de la Communication, de ses services et établissements.

SNSC UNSA

Le syndicat national des services culturels représente les personnels du ministère de la Culture et de la Communication.

Jean-Luc Sarrola

Secrétaire général

> unsa-culture@culture.gouv.fr

SNATEAU UNSA

Le SNATEAU représente les architectes et urbanistes de l'Etat.

Jean-Lucien Guenoun

Secrétaire général

> snateau@unsa-education.org

UNSA ITRF.BI.O

UNSA-ITRF.BI.O regroupe les personnels des bibliothèques dans le champ de la Culture.

Martine Samama

Secrétaire générale

> www.unsa.itrfbio.com

Congrès de Grenoble : construisons collectivement notre projet

Le congrès de notre Fédération qui se déroulera du 29 au 31 mars 2016 à Grenoble se prépare déjà activement.

Il s'agit, à la fois, de dresser le bilan des quatre années passées (voir le rapport d'activité encarté dans ce numéro) et de dégager les perspectives pour les quatre années à venir.

Les militantes et militants des syndicats au niveau national comme sur les territoires auront à décider des orientations que portera l'UNSA Éducation auprès de nos interlocuteurs. La politique de développement et de contact avec les collègues sera aussi tracée.

Au niveau local, les congrès régionaux travailleront sur les deux textes majeurs qui seront adoptés à Grenoble : le manifeste pour une nouvelle société éducative et solidaire et notre résolution générale, boussole de notre activité pour 2016-2020. Ce temps des congrès régionaux (qui se tiendront en janvier et février 2016) permettra de confronter les points de vue, d'enrichir les textes préparatoires et de récolter les votes émis à cette occasion.

Ils sont des moments importants de notre fonctionnement démocratique. Temps collectifs permettant d'associer le plus grand nombre, ils sont aussi des lieux de réflexion pour mieux tracer nos actions.

Si vous êtes intéressés par ces travaux, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos responsables locaux (rubrique *« nos sections locales »* de notre site : ***www.unsa-education.com***).

Plus forts ensemble, en route vers le congrès de Grenoble !

Alain Bernat
alain.bernat@unsa-education.org

Yannick Lavesque
yannick.lavesque@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

Le développement dans le privé… c'est l'affaire de tous !

On a parfois tendance à l'oublier, mais l'UNSA Éducation n'est pas qu'une fédération de fonctionnaires !

Nombreux sont nos adhérents salariés dans le secteur privé associatif. Ces derniers sont animateurs, éducateurs, psychologues, psychomotriciens… et relèvent des champs de syndicalisation du **SEP-UNSA**[1] ou du **SNPCE-UNSA**[2]. Et s'il est vrai que dans la Fédération le nombre de fonctionnaires est très majoritaire, se développer dans le privé est une nécessité à la fois pour les secteurs concernés, mais aussi pour toute l'**UNSA**.

[1] *SEP-UNSA : Syndicat d'éducation populaire*

[2] *SNPCE-UNSA : Syndicat national des personnels des communautés éducatives*

L'enjeu de la représentativité, dans les branches où notre Fédération est impliquée, est bien évidemment majeur. Il est important de donner à nos collègues du SEP-UNSA et du SNPCE-UNSA les moyens d'agir le plus efficacement possible dans l'intérêt des salariés qu'ils représentent. Mais au-delà des enjeux liés aux personnels, se développer est également une façon de diffuser, dans les secteurs qui nous sont proches, non seulement nos positions en matière d'éducation et de société, mais aussi notre manière de militer.

En tant que première fédération de l'UNSA, nous nous devons d'aider les syndicats du privé à accroître leur rayonnement. Participer à la bataille pour la représentativité sera une aide pour tous les salariés du public comme du privé.

Chacun, à son niveau, peut participer à ce développement ! Pour les militants, en s'engageant dans les équipes départementales et régionales de l'UNSA, en participant aux actions de la Fédération ou de l'Union, en menant campagne sur les réseaux sociaux… et pour tous, simplement en popularisant la marque UNSA auprès de notre entourage.

Je participe, tu participes, nous participons… à la campagne TPE !

*La Fédération coordonne en complicité avec l'UNSA, la campagne TPE (Très Petites Entreprises) sur les réseaux sociaux ! Pour participer c'est tout simple ! On s'abonne à **@UNSA_Education** et à **@UNSA_officiel**.*

***Soit** on se contente de relayer les informations, si on est pressé.*

***Soit** on fait preuve d'imagination, si on est inspiré !*

Céline Faurand
celine.faurand@unsa-education.org

OFFRE
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION. QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

logic corporate © Photos : Getty, J. Delpire - Novembre 2015

www.autonome-solidarite.fr www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF ASSUREUR MILITANT.

© Photo Luc Bentz

« Vivre ensemble, travailler ensemble »

Interview de Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA

Suite aux attentats du 13 novembre, la France est sous le régime de l'état d'urgence. Qu'en pense l'UNSA ?

L'horreur des massacres perpétrés le 13 novembre est encore dans toutes les têtes et l'émotion, personnelle comme collective, reste évidemment très forte. Des centaines de victimes innocentes ont payé de leur vie ou de leur santé, ce qui, aux yeux de terroristes fanatisés, constitue leur seul crime : vivre en démocratie.

L'UNSA considère légitime et nécessaire que la démocratie se donne les moyens de se défendre, elle et ses citoyens, quand elle est ainsi frontalement et fondamentalement visée. Nous approuvons donc la décision de décréter l'état d'urgence. Nous le faisons en toute conscience démocratique, parce que, dans ce moment très grave, l'état d'urgence est une des conditions de l'efficacité pour se défendre contre un adversaire engagé dans une lutte mortifère.

Bien sûr, la restriction partielle des libertés individuelles qu'implique l'état d'urgence ne peut être pour nous qu'exceptionnelle et contrôlée. Nous ne pourrions consentir à des mesures d'exception dont la portée ne resterait pas proportionnée à la hauteur réelle des menaces. Il en sera de même du regard que nous porterons sur les modifications constitutionnelles annoncées par le président de la République lorsqu'elles seront précisées.

Quelles répercussions sur l'activité syndicale au niveau interprofessionnel ?

Face à de tels actes de guerre, la communauté nationale, et donc le syndicalisme, est placée devant une obligation de responsabilité et d'unité. L'UNSA en est partie prenante. Elle adaptera donc les formes de son action aux impératifs de sécurité, mais elle continuera bien entendu à agir. Maintenir notre vie démocratique, ce qui inclut l'activité syndicale, c'est aussi répondre aux terroristes fanatiques qui voudraient l'annihiler. À ce titre, l'UNSA a relayé auprès du gouvernement les messages de nos syndicats représentatifs des personnels qui sont en 1ère ligne pour protéger et rassurer nos concitoyens et nos jeunes.

Mais au-delà des mesures de sécurité indispensables et des moyens qu'elles demandent, le renforcement de notre cohésion sociale est, pour l'UNSA, fondamental. Les actions terroristes visent à fracturer notre pays. C'est pourquoi l'UNSA propose de s'emparer des pistes figurant dans le document *« Vivre ensemble, travailler ensemble »* que le syndicalisme français, dans sa presque totalité, avait travaillées au lendemain des attentats de janvier. C'est ainsi que nous pourrons opposer à ceux qui veulent la détruire, une cohésion du pays solidifiée autour des valeurs de la République.

Téléchargez le document, *« Vivre ensemble, travailler ensemble »* : ***http://bit.ly/unsa_ensemble***

Propos recueillis par
Fabrice Coquelin
fabrice.coquelin@unsa-education.org

MAE Neige

Gratuite

pour les enfants couverts par un contrat MAE 24/24 PLUS, MAE ÉTUDIANT ou MAE FAMILLE.

La MAE couvre la pratique du ski et des sports de glisse en général.

Renseignements au 0 820 000 070 (0,12 €/mn depuis un poste fixe)
ou
auprès de la MAE de votre département

La mae
Depuis 1932

Information et adhésion sur votre mobile

- Frais de secours sur piste
- Dommages corporels
- Responsabilité civile
- Rapatriement

MON PREMIER ASSUREUR
→ **www.mae.fr**

Crédit photo : Getty images • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N° 510 778 442) - 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX

Les conditions de la réussite

Les recettes de l'échec de notre système d'Éducation sont largement analysées par nombre de chercheurs, de publications, d'évaluations et sont désormais connues et acceptées par tous les acteurs éducatifs ou presque. Les solutions, les changements passent dorénavant par la mise en place des conditions de la réussite de toutes et tous.

Faire de l'apprenant l'acteur central de l'Éducation

Faire de l'apprenant un chercheur, un enquêteur, un inventeur (au sens de l'archéologue inventeur de ce qu'il découvre) est certainement la révolution la plus indispensable et la plus difficile qu'ont désormais à faire nos démarches d'Éducation. Elle est d'autant plus devenue urgente que tous les savoirs sont désormais disponibles à tous (ou presque), mais que leur appropriation nécessite méthodologie, accompagnement et pédagogie.

S'appuyer sur les coopérations, les co-constructions, les coresponsabilités

Tel est l'enjeu des pédagogies à mettre en place et à faire vivre afin de favoriser l'aide par les pairs, l'implication dans les démarches d'apprentissage, la participation active de toutes et tous, la prise en compte de tous les apports, des différentes approches, des diverses formes de compréhension.

Faire vivre toutes les mixités

Et en particulier les mixités sociales, car trop souvent les lieux d'Éducation sont des lieux de reproduction des clivages sociaux, voire de renforcement des disparités. Toutes les démarches qui favorisent à construire une plus grande mixité scolaire et éducative sont à promouvoir.

Réaffirmée dans le rapport de M. Delahaye sur la grande pauvreté ainsi que dans celui du CNESCO [1] en mai 2015, la ségrégation sociale et scolaire est un enjeu important pour l'École comme pour l'ensemble de notre société. À la rentrée, plusieurs territoires pilotes seront accompagnés par une équipe scientifique pour travailler à une nouvelle conception de la cartographie scolaire. Cette démarche se distingue des précédentes car elle repose sur une construction à partir du contexte local.

[1] CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire.

Libérer les esprits, les énergies et les initiatives

Afin que les lieux d'Éducation soient aussi des lieux d'expression, de créativité, d'innovation, qu'ils anticipent et fabriquent des manières d'échanger, de construire, de vivre qui se diffusent dans le quotidien, qu'ils expérimentent et irriguent : qu'ils soient des lieux moteurs.

Aider à construire de la pensée complexe

La complexité du monde dans lequel nous vivons demande de ne pas le réduire à des cases, mais à construire du lien, comprendre les relations, articuler les différents pour qu'ils fassent système. L'interdisciplinarité, la pluridisciplinarité sont autant d'approches qui permettent de mieux se l'approprier.

La rentrée des collèges en 2016 sera marquée par l'entrée en vigueur des enseignements pratiques interdisciplinaires, une approche pédagogique qui doit permettre de créer du lien entre les disciplines et donner du sens à la complexité. Conçus pour développer les compétences des élèves par des démarches de projets, ces EPI contribuent également à faire de l'élève un acteur de ses apprentissages.

Promouvoir l'évaluation positive comme levier de formation

Au cœur de la réussite éducative se trouvent la prise en compte et la conception de l'évaluation. Sanction, elle dit ce qui est réussi et raté, le bien et le mal et peut conduire à l'enfermement, la stigmatisation, le blocage. Formative, elle montre les progrès et le chemin parcouru, les pistes pour progresser encore et donne envie d'avancer positivement.

Le Conseil supérieur de l'Éducation a été invité à se positionner sur l'évolution de l'évaluation durant la scolarité obligatoire. Si les notes n'ont pas été abandonnées, l'insistance du ministère est forte pour accompagner les enseignants vers un usage prioritaire d'une évaluation positive et formative. La présence du groupe des réformistes, dont l'UNSA Éducation fait partie, a permis d'atteindre le quorum et de réunir le CSE qui a voté favorablement les mesures prises pour l'évaluation des élèves. (Projet de décret relatif à l'évaluation et au livret scolaire : Pour 44 ; Contre 23 ; Abstention 7)

Agir pour le bien-être de chacune et chacun

« Bien dans sa peau, bien dans sa tête » dit le dicton. La santé et le bien-être de toutes et tous sont des éléments essentiels à la réussite, c'est pourquoi, ils doivent être des préoccupations fondamentales des lieux et des professionnels de l'Éducation.

*Les **syndicats de l'UNSA** ont réalisé un document qui permet de préciser notre conception du parcours santé de la maternelle au lycée. Il permet de définir les objectifs et les priorités de cette politique de santé des élèves. La visibilité des axes prioritaires, atout pour l'institution mais aussi pour l'ensemble des partenaires intervenant dans ce champ, permettra ainsi des articulations plus efficientes.*

Dans notre approche, le parcours santé pour tous les élèves doit comporter trois grands axes :

- *un parcours en éducation à la santé,*
- *un parcours de prévention,*
- *un parcours d'actions individuelles spécifiques.*

Denis Adam
denis.adam@unsa-education.org

Morgane Verviers
morgane.verviers@unsa-education.org

Budget 2016 : des contrastes forts !

Le projet de loi de finances 2016 est marqué par d'importantes disparités. Dans nos secteurs d'activité, plusieurs constats s'imposent.

Enseignement scolaire et agricole, l'augmentation des moyens se poursuit !

500 millions d'euros supplémentaires permettront la création de 10 851 postes (8011 enseignants, 350 AESH[1], 200 BIATSS[2], 2150 assistants d'éducation à l'Éducation nationale et 140 enseignants, 25 AVS[3] pour l'Enseignement agricole). Ces moyens supplémentaires sont indispensables pour amplifier et consolider la mise en œuvre de la Refondation de l'École.

Une enveloppe de 105 millions est également prévue pour des revalorisations financières. Ces sommes doivent permettre une plus grande équité entre enseignants, la prise en compte des plus faibles salaires ainsi que les situations particulières des médecins scolaires. Nous nous employons à faire avancer ces dossiers.

Enseignement supérieur et Recherche : très insuffisant !

Les 165 millions d'euros supplémentaires (sur le papier) permettront tout juste de couvrir les besoins en fonctionnement des universités (salaires, entretien). Les 1000 postes supplémentaires annoncés sont déjà compromis. Ces propositions ne sont pas à la hauteur et ne consacrent pas l'Enseignement supérieur et la Recherche au rang de priorité.

Jeunesse, Sports et Vie associative

Le budget est stable mais le nombre d'emplois se contracte encore (-100 postes). Ce désengagement répété devient insupportable pour nos collègues. Il en est de même pour les opérateurs avec des crédits en baisse de 4 millions et 46 emplois rendus principalement dans le réseau CANOPÉ.

(1) AESH : Accompagnants des élèves en situation de handicap.
(2) BIATSS : Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé.
(3) AVS : Auxiliaire de vie scolaire.

Protocole PPCR : des effets dès 2016 !

Le projet de loi de finances va permettre de transformer une partie du régime indemnitaire des fonctionnaires en salaire indiciaire en 2016. Pour nos collègues de catégorie B et de la catégorie A d'infirmières et d'infirmiers (au 1er janvier 2017 pour les autres), cette transformation n'entraînera pas de gain immédiat.

Mais à moyen et long terme, le gain sur la future pension de retraite sera compris entre 150 et 300 €. Le calcul des pensions sur le traitement indiciaire étant plus avantageux que sur le régime indemnitaire, cela explique cette augmentation. C'est bien le choix de l'UNSA de soutenir ce protocole qui permet aujourd'hui d'engranger ces premières avancées.

Emmanuel Margerildon
emmanuel.margerildon@unsa-education.org

Une nouvelle organisation territoriale pour l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche

Le comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 4 novembre a examiné le projet de décret relatif à l'organisation et la coordination inter-académique. Ce texte réorganise la structuration du ministère dans les territoires.

Même s'il n'y a pas de fusion d'académies (qui reste le périmètre de gestion), la nouvelle organisation induit de vrais changements à court terme mais également à long terme. Le texte définit les prérogatives du recteur de région académique, il ouvre la possibilité de création de services ou structures inter-académiques voire inter-régionales.

Pour l'UNSA Éducation, l'existence d'un interlocuteur clairement identifié au niveau régional était nécessaire, la parole de notre ministère au sein des nouvelles grandes régions ne pouvant être affaiblie. Ce recteur de région académique aura compétence sur tous les sujets régionaux (formation professionnelle, apprentissage, orientation tout au long de la vie professionnelle et lutte contre le décrochage scolaire ; définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ; Enseignement supérieur et Recherche ; service public du numérique éducatif ; utilisation des fonds européens). Un conseil régional académique (comité des recteurs) est créé dans les régions pluri-académiques. Consulté sur les axes stratégiques définis par le recteur de région académique, il peut envisager de gérer au niveau régional d'autres dossiers.

Pour l'UNSA Éducation, il est nécessaire de rendre lisibles, pour les personnels, les modifications envisagées. Les conséquences des changements prévus par ce texte sur l'organisation administrative, la gestion doivent être anticipées. L'UNSA Éducation a insisté afin que les personnels bénéficient comme pour l'ensemble de la Fonction publique d'un dispositif d'accompagnement.

Les changements en cours ne sont pas anodins. L'échelon régional est réellement renforcé. L'UNSA Éducation s'organise en conséquence pour agir dans ce nouveau périmètre.

Nous serons attentifs à ce que l'ensemble des personnels soit reconnu et respecté dans cette réforme.

Frédéric Marchand
frederic.marchand@unsa-education.org

Perpétuelles réformes…

Décentralisation des CREPS

Depuis 2 ans, l'UNSA Éducation s'est déclarée favorable à une décentralisation partielle des CREPS. Elle y voit le moyen de retrouver au minimum un CREPS par région, alors que 8 CREPS avaient été fermés en 2011.

Cette décentralisation a été actée dans la loi NOTRe[1] du 7 août 2015.

Restait donc à rédiger et publier le décret d'application concernant les CREPS qui a été soumis à concertation au mois de novembre, pour être publié puis mis en application au 1er janvier 2016.

Le projet qui nous a été soumis ne pouvait pas nous convenir en l'état.

L'UNSA Éducation a réussi à faire revenir le ministère en arrière sur la partie qui excluait de fait les personnels pédagogiques et administratifs du champ du ministère en les sortant du corps électoral du comité technique ministériel.

Par contre, la sous-représentation des personnels, particulièrement les personnels pédagogiques au conseil d'administration reste inchangée et problématique.

Réforme territoriale : création d'une usine à gaz

À l'occasion de la fusion de certaines régions, le gouvernement a initié une réforme territoriale des services déconcentrés de l'État.

Rappelons que ces derniers et leurs personnels sont encore sous le choc de la Réate de 2010 qui avait vu naître les DDI et les DRJSCS. L'UNSA Éducation ne cesse depuis de dénoncer les souffrances bien réelles des personnels.

Il est prévu de créer, dès janvier 2016, un nouveau type de structure, les DRDJSCS[2] qui apparaissent comme des « *objets administratifs non identifiés* » relevant d'une conception assez ubuesque de l'administration et du service public qu'elle rend.

Sur le territoire, il y aura donc 4 schémas différents selon l'endroit où l'on se trouve :

- DOM[3] : des DJSCS qui existent déjà ;
- 6 régions qui ne fusionnent pas et 5 régions qui sont le résultat de fusions : DRDJSCS au chef-lieu de région (cas particulier en Bretagne avec une DRDJSCS-PP[4]!) ;
- 2 régions, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais-Picardie : les DRJSCS seront implantées à Montpellier et Amiens (hors chef-lieu de région), elles seront juxtaposées à une DDCS et partageront néanmoins des services communs.

Pour l'UNSA Éducation qui défendait le maintien de DRJSCS avec des unités territoriales dans chaque département, tous les personnels des DRDJSCS(PP) doivent être sous l'autorité unique du directeur régional, ce qui semble être l'option retenue par le gouvernement pour les personnels J&S.

(1) Loi NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République
(2) DRDJSCS : Directions régionales et départementales de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale.
(3) DOM : Départements d'Outre-mer. - (4) PP : protection des populations.

GRETA

Le Comité national de suivi de la réforme des GRETA et le GT15 - métiers de la formation continue étaient tous deux convoqués par le ministère de l'Éducation nationale le 17 novembre dernier. Ils ont tous deux été annulés à cause des attentats meurtriers du 13 novembre. Ils seront reconvoqués ultérieurement.

Samy Driss
samy.driss@unsa-education.org

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Agents de l'Etat, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.
Profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
Et avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP

Télétravail : un nouveau droit pour les agents

Le décret cadre, publié avant la fin de l'année 2015, va permettre aux agents de bénéficier, comme les salariés du privé, d'une nouvelle modalité d'organisation du travail leur permettant de concilier leur vie personnelle et professionnelle.

L'UNSA a agi pour faire du télétravail une avancée réelle avec un cadre juridique et des garanties pour les agents.

Le décret sera complété par un guide juridique destiné à accompagner les employeurs et à informer les agents sur la mise en œuvre de ce nouveau droit.

En 2016, les agents pourront déposer une demande sur la base des modalités concertées en comité technique et CHSCT.

Le décret précise les conditions de mise en œuvre du télétravail.

C'est en priorité la possibilité d'effectuer certaines activités à domicile, pour une durée d'un an maximum, renouvelable, sur un rythme hebdomadaire n'excédant pas 3 jours avec 2 jours de présence sur son lieu de travail.

L'employeur actera, après échange avec l'agent, le fonctionnement dans un arrêté individuel (ou avenant de contrat pour les ANT[1]). En cas de refus motivé, l'agent bénéficiera d'un droit de recours.

Les agents en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents travaillant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlants, notamment matériels, logiciels, abonnements, communications ainsi que la maintenance.

Le CHSCT compétent peut effectuer ses visites sur le lieu du télétravail après accord préalable de l'agent.

[1] *ANT : agent non-titulaires*

Indemnités Rep/Rep+

La nouvelle cartographie Rep/Rep+ a permis l'augmentation des indemnités versées aux personnels avec trois montants (500 €, 1734 € et 2312 €) selon le corps d'appartenance et l'affectation. L'UNSA a obtenu que l'ensemble des personnels soit concerné.

Comme certains établissements sont sortis de l'Éducation prioritaire, il a alors été créée une clause de sauvegarde pour ces personnels. Ils continuent à bénéficier pendant trois ans à taux plein des anciennes indemnités ZEP ou ÉCLAIR part fixe, puis au deux tiers la 4e année et enfin un tiers la 5e année.

Pour trouver ces indemnités sur votre bulletin de paie :
http://bit.ly/indemnite_rep

Rep : réseaux d'éducation prioritaires (rep+ : renforcés)
ZEP : zone d'éducation prioritaire.
ÉCLAIR : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Monique Nicolas
monique.nicolas@unsa-education.org

Un nouveau régime indemnitaire pour les agents

Vos droits en ligne

*Rémunérations, congés, statut : le site de l'**UNSA Éducation** met à votre disposition une série de fiches qui seront régulièrement actualisées et complétées.*

Pour les éléments plus spécifiques à votre catégorie (gestion de carrière, régimes indemnitaires), adressez-vous à votre syndicat national.

Rubrique vos droits du site unsa-education.com

http://bit.ly/1dNJfIL

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) commence à entrer en vigueur progressivement en lieu et place de la plupart des primes et indemnités existantes dont la prime de fonction et de résultats (PFR).

Si l'UNSA s'est prononcée contre la création de ce dispositif, elle agit maintenant avec ses syndicats pour obtenir une mise en place la plus positive possible pour les agents.

Les collègues qui entrent dans ce nouveau dispositif ne doivent pas perdre d'argent par rapport à l'ancien. Ils vont donc percevoir une part fixe, l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) qui compensera la part fonction et résultats (exceptée la part résultats exceptionnelle) puis éventuellement un complément indemnitaire annuel (CIA).

Une indemnité en deux parties : IFSE et CIA

L'IFSE est liée à des classements en groupes de fonctions, deux groupes en catégorie A, trois en catégorie B et quatre en catégorie C.

Le CIA est lui exceptionnel et remis en cause tous les ans. L'UNSA Éducation n'y est pas favorable et a donc toujours milité pour une IFSE élevée.

Quand commence à s'appliquer le RIFSEEP ? Qui est concerné ?

Les personnels administratifs du MENESR[1] sont entrés dans ce dispositif en septembre 2015, les médecins de l'Éducation nationale fin 2015. Pour les assistants des services sociaux, cela se fera en 2016 comme beaucoup d'autres corps. Les derniers y entreront en janvier 2017.

Certains corps ne sont pas concernés comme les enseignants, les conseillers principaux d'éducation, enseignants-chercheurs, personnels hospitalo-universitaires... Nous demandons également que les corps des personnels techniques et pédagogiques de Jeunesse et Sports en soient aussi exemptés.

Oui, je peux cumuler RIFSEEP avec :

- les frais de déplacement ;
- la GIPA ;
- les heures supplémentaires, les astreintes…

Une question rémunération ?

En cas de doute sur vos indemnités, n'hésitez pas à nous contacter :

http://bit.ly/ue_contact

[1] MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pierre Château
pierre.chateau@unsa-education.org

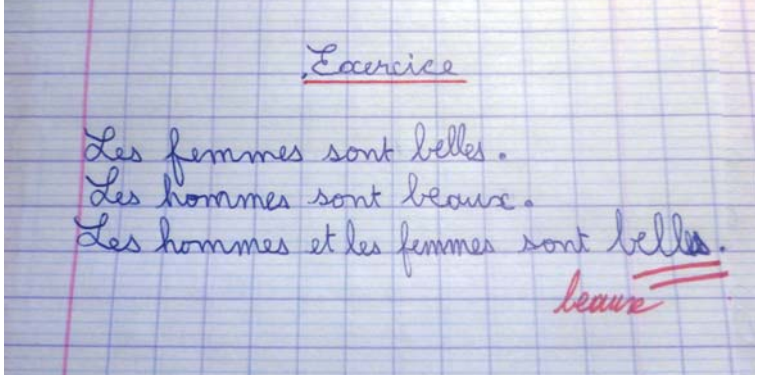

Écrire au féminin : accords et désaccords

« Le masculin l'emporte toujours sur le féminin ».
Cette règle de grammaire, est de plus en plus remise en cause, accusée de dénier aux femmes une visibilité et une existence propres.

Au Moyen-Âge, on pratiquait l'accord avec le *« donneur le plus proche »* (ex : *« ces hommes et ces femmes sont belles »*, *« ces femmes et ces hommes sont beaux »*). La règle du masculin sur le féminin s'est imposée au 18e siècle, époque où la supériorité masculine devient une évidence…

Avec l'analyse des différents freins à la réussite des femmes sur le marché du travail, la nécessaire prise en compte du féminin dans le langage se pose de plus en plus.

Si l'on n'existe pas dans le langage, on n'existe pas. Si les métiers ne sont pas féminisés, les filles continueront à ne pas s'imaginer dans certaines professions occupées en majorité par des hommes mais aussi dans la plupart des hautes fonctions. La députée Anne-Yvonne Le Dain, souligne que *« l'on peut être directrice d'école maternelle et devenir* directeur *de grande école ou bien être présidente d'une association et devenir* président *du CNRS… »*. Le masculin apportant un gage supplémentaire de l'importance de la fonction.

Si l'on cherche davantage à prendre en compte dans le langage, le masculin comme le féminin, les solutions pour y parvenir font débat. La forme *« réuni(e)s »* est taxée de mettre les femmes entre parenthèses… remplacée parfois par *« réuni-e-s»*. On peut aussi pratiquer, comme au Québec, la rédaction épicène (voir encadré).

L'UNSA Éducation a choisi de décliner au masculin et au féminin les termes de ses statuts : *« les adhérentes et les adhérents… »*. Elle est également vigilante à la féminisation des termes. Une habitude à prendre qui deviendra vite naturelle pour que les femmes se sentent aussi impliquées que les hommes !

Rédaction épicène

Il s'agit de chercher une formule qui englobe les deux genres. « La population canadienne » *au lieu de* « les canadiennes et les canadiens » *;* « tout le personnel » *à la place de :* « toutes les employées et tous les employés » *;* « la direction » *à la place de* « les directrices et les directeurs »… *Cette règle s'applique pour les noms, les adjectifs, les pronoms… évitant ainsi le problème des accords (*« la candidate ou la candidat apte » *au lieu de* « qualifié » *par exemple.)*

Françoise Ducroquet
francoise.ducroquet@unsa-education.org

Nos **armes** de construction massive

On peut certainement débattre longtemps sur ce qui conduit quelques milliers de fanatiques dans la folie barbare et meurtrière qui endeuille le monde et vient à nouveau de toucher la France. Sans naïveté, nous savons hélas aussi que les appels à la raison, les bonnes intentions, les tentatives de dialogue avec les plus radicalisés d'entre eux sont vains. Cependant, nous refusons le fatalisme, persuadés qu'il est de notre responsabilité d'agir pour faire triompher la liberté, l'humanisme, la vie.

Parmi les jeunes qui sont attirés par le *djihad*, les spécialistes montrent que toutes les catégories de la société sont concernées et que les motivations religieuses ne pèsent que pour 10% dans les raisons de leur engagement. Plus généralement, c'est la haine de la société qui les entraîne dans cette folie.

Sans faire de trop rapides raccourcis et en considérant que ce ne sont pas la pauvreté, le chômage, les disparités sociales, l'échec scolaire, qui créent les terroristes, on ne peut nier, pour autant, que la relégation sociale, les « *ghettos urbains* », l'abandon de certains territoires par les services publics, les acteurs sociaux, les politiques ont permis le développement d'un terreau dans lequel des recruteurs ont pu semer du doute, la croyance en un leurre d'alternative et la folle espérance d'un salut par le martyr.

Pour ceux qui peuvent encore retrouver la lucidité de comprendre qu'ils ont fait fausse route, mais surtout pour tous ceux qui malgré le contexte difficile font le pari d'une vie sociale, conviviale, libre, fraternelle : la Recherche (permettant de mettre tous les humains sur un plan d'égalité génétique et d'envisager la construction du monde de demain), la Culture (offrant la capacité de tisser les fils de notre diversité pour construire une culture partagée, multicolore, qui nous unit tous), l'Éducation (devant permettre à chacune et chacun l'accès aux différentes formes de savoirs, à la citoyenneté, à l'émancipation) sont « *nos armes de construction massive* »[1] de l'avenir commun.

[1] *L'expression* « armes de construction massive » *est empruntée au cinéaste et philosophe canadien Jean-Daniel Lafond, mari de Michaëlle Jean déléguée générale de la Francophonie, qui l'utilise pour parler de l'art et de la culture*

Karine Autissier
karine.autissier@unsa-education.org

Denis Adam
denis.adam@unsa-education.org

« École et société, comment faire vivre la laïcité en 2015 ? »

C'est la question posée par le CNAL lors de son colloque du 12 décembre organisé à Paris 110 ans après le vote de la loi de 1905. Sept intervenants proposent des pistes, des analyses, des ouvertures et réfléchissent à « la loi de 1905, loi fondamentale » *et également aux relations entre école publique et laïcité.*

Halte à la répression au Myanmar. *10 jours pour signer*

Comme tous les ans, à la date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme publiée le 10 décembre 1948, Amnesty International France lance sa campagne « 10 jours pour signer » qui permet d'organiser une mobilisation nationale en faveur de la défense de leaders syndicalistes injustement emprisonnés et dont la vie est souvent en danger.

Les objectifs pour 2015 : lutter contre une répression accrue au Myanmar

Dans sa campagne de décembre, la Commission syndicats d'Amnesty International, dont l'UNSA Éducation est membre, a décidé de mettre l'accent sur le cas d'une jeune syndicaliste du Myanmar, Phyoe Phyoe Aung, secrétaire générale du syndicat des étudiants de la fédération de Birmanie (ABFSU). Arrêtée le 10 mars 2015 lors d'une marche de protestation contre la nouvelle loi sur l'Éducation restreignant les libertés académiques difficilement acquises ces dernières années, elle est emprisonnée au motif de *« réunions illégales »*.

Elle risque avec les autres participants arrêtés et inculpés une très lourde peine de prison. Depuis cette date, la répression à l'encontre des étudiants n'a pas cessé de se développer : la majorité des leaders qui avait réussi à échapper à cette vague d'arrestation a été emprisonnée.

La campagne de signatures engagée vise d'abord à obtenir la libération et l'arrêt des poursuites contre Phyoe Phyoe Aung et les autres étudiants arrêtés.

Répression croissante et harcèlement permanent créent un climat de peur

Malgré l'ouverture provoquée par les élections de 2011 et une nouvelle victoire électorale de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), le parti de Aung San Suu Kyi, le climat politique n'a cessé de s'alourdir. Le gouvernement, sous la pression exercée par les généraux birmans opposés à l'avènement d'une démocratie pleine et entière, a retrouvé ses vieilles habitudes et mis en place une répression de plus en plus affirmée contre les militants syndicaux et opposants politiques. On compte aujourd'hui près de 100 prisonniers d'opinion détenus sans jugement dans le pays au mépris de l'article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Les autorités ont également recours à un harcèlement permanent des *« suspects »* et de leurs proches, cela en toute impunité. Cette situation génère alors un climat de peur au sein de la société civile du Myanmar.

Avec Amnesty International, l'UNSA Éducation demande également que les droits fondamentaux reconnus par les Nations Unies soient rétablis au Myanmar, que soient libérés immédiatement et sans condition les prisonniers d'opinion incarcérés sans jugement et que cesse le harcèlement permanent des membres de la société civile.

Qu'est-ce qu'un prisonnier d'opinion ?

Amnesty International *considère comme prisonnier d'opinion toute personne détenue ou dont la liberté de mouvement est restreinte uniquement en raison de ses convictions, notamment politiques ou religieuses, de son origine ethnique, de son sexe, de sa langue, de la couleur de sa peau, de son origine nationale ou sociale, de sa fortune, de sa naissance, de son orientation sexuelle ou pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ou tout autre droit humain et qui n'a pas recouru à la violence ni prôné la violence ou la haine.*

Tous les prisonniers d'opinion doivent être libérés immédiatement et sans condition et toutes les accusations ou autres procédures dont ils font l'objet doivent être abandonnées.

SIGNEZ LA PÉTITION À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2015
www.10jourspoursigner.org

1948

La Déclaration universelle des droits de l'homme

Elle est adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948 au Palais de Chaillot à Paris. Elle précise, dans son article 19 « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Proclamation de l'indépendance de la Birmanie (4 janvier 1948).

AUG San (père de Aug San Suu Kyi) fut le véritable artisan de cette émancipation du joug britannique. Il sera assassiné en 1947 quelques mois avant la proclamation. Progressivement, le pouvoir birman sera confisqué par les militaires qui feront régner jusqu'en 2011 une dictature sanguinaire.

François Cencerrado
francois.cencerrado@unsa-education.org

Entretien avec *Marie Duru-Bellat*

Malgré de nombreuses réformes visant à rendre plus juste notre système éducatif, il reste très inégalitaire. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Dans une société qui est inégalitaire, on n'est pas surpris que les résultats des élèves le soient aussi. Même si on fait de nouvelles réformes - il faut en faire - l'École a son rôle à jouer mais n'est pas la seule. Nous sommes dans une période où les inégalités entre les familles ne se réduisent pas, elles semblent même plutôt s'aggraver. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire. Dans tous les pays comparables au nôtre, il y a des inégalités sociales. Le problème est que nous en avons un peu plus que les autres, et là, l'école est pointée du doigt. Dans tous les pays où il y a des inégalités entre les familles, les résultats scolaires sont inégaux, c'est une analyse très simple mais qu'il faut faire quand même avant de parler du rôle de l'École.

Quelles seraient les mesures qui pourraient enrayer ces inégalités ?

Pour identifier les mesures les plus efficaces, il faut rappeler comment se mettent en place ces inégalités entre les élèves et, ce qu'on sait, c'est qu'elles se mettent en place très tôt. En maternelle, les enseignants voient bien que les enfants se présentent à 3 ans avec, déjà, des différences dans leurs façons de s'exprimer, dans leurs comportements quotidiens. On les mesure strictement en CP par des évaluations. Il est donc clair que ça va être moins difficile d'enrayer ces inégalités dans les petites classes que d'attendre le secondaire ou le supérieur. Les mesures prioritaires, et c'est d'ailleurs en ce sens que se sont orientées certaines réformes, doivent prendre effet dès le CP pour agir le plus tôt possible avec différentes mesures comme les *« plus de maîtres que de classes »*. Après, il peut y avoir des mesures qui sont à la fois de type rattrapage, mais plus c'est tardif et plus c'est difficile. Des mesures d'organisation du système peuvent aussi se mettre en place : des collèges plus mixtes ou des aides à l'orientation.

La réforme du collège pourra-t-elle rendre le collège plus juste ?

Disons qu'il y a dans cette réforme, des choses qui vont dans le bon sens. Ce qui me frappe, ce sont les réactions contre. Elles pointent des mesures qui ne concernent que les bons élèves, ceux qui vont donc être, a priori, touchés par cette réforme : classes bilangues, latin... Les opposants ne parlent jamais des mesures qui pourraient améliorer le sort des moins bons élèves. Je pense, par exemple, au renforcement de l'aide individualisée, aux enseignements pluridisciplinaires qui peuvent être intéressants pour ceux qui ont du mal à voir pourquoi ils font telle ou telle discipline pointue. Ça peut les aider à se motiver pour s'accrocher à ce qu'on leur fait faire au collège. Plusieurs mesures vont dans ce sens si les enseignants jouent le jeu, mais ça, c'est le problème de toutes les réformes.

Le plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école est décevant : les acteurs ne s'en emparent pas. Comment faire progresser réellement l'éducation à l'égalité dans le monde éducatif ?

Là aussi, l'école n'est pas toute seule sur ce terrain, et en particulier, en ce qui concerne l'égalité filles-garçons. Il n'est pas sûr qu'il y ait un consensus chez les parents et même chez les enseignants sur ce que signifie l'égalité. De manière abstraite, tout le monde est pour. Mais quand on demande *« ce serait quoi une société d'égalité entre les garçons et les filles ? »*, les avis divergent. On l'a bien vu quand il y a eu des mouvements contre les ABCD, car pour certains l'égalité filles-garçons ce sont les différences, et pour d'autres, et c'est plutôt l'optique de la ministre,

l'égalité, c'est la ressemblance. Les garçons et les filles peuvent faire ce qu'ils veulent sans s'embarrasser des stéréotypes qui les limitent. Le ministère a fait comme si tout le monde était d'accord. Les équipes enseignantes et les parents doivent en discuter. Il ne s'agit pas d'imposer une conception de l'égalité mais on pourrait, me semble-t-il, aider les parents à comprendre que les stéréotypes quels qu'ils soient, handicapent les garçons comme les filles parce qu'ils limitent le choix des matières et des orientations qu'ils vont envisager. Il faut davantage argumenter et ne pas considérer que tout le monde est acquis à la cause en affirmant que le problème est simplement la mise en œuvre.

Marie Duru-Bellat

Sociologue spécialiste des questions d'éducation, est professeur à l'IEP de Paris et chercheuse à l'Observatoire Sociologique du Changement et à l'Institut de Recherche en Éducation (IREDU). Elle travaille sur les politiques éducatives et les inégalités sociales et sexuées dans le système scolaire.

Elle a dernièrement collaboré avec François Dubet pour publier « 10 propositions pour changer d'école ».

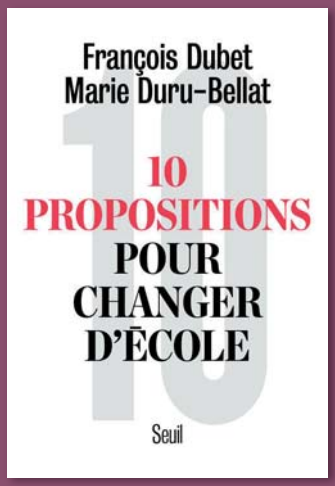

10 propositions pour changer d'école,

Éditions du Seuil, 2015, 160 pages, 14,50 €.

Propos recueillis par
Christophe Guillet
christophe.guillet@unsa-education.org

Cultur' actu

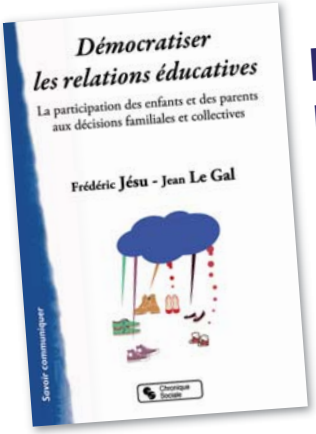

La démocratie à la maison : pourquoi pas ?

La conviction éducative profonde de cet ouvrage est que la participation des enfants à la vie familiale et sociale, dans une collectivité fondée sur le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, est essentielle pour les préparer à être les acteurs engagés et responsables d'une société libre. Ce travail comprend des supports de réflexion et d'action, des expériences de terrain.

Démocratiser les relations éducatives par *Frédéric Jésu* et *Jean Le Gal*, éditions Chronique social, 2015, 24,90 €.

La guerre scolaire nuit à notre société

Depuis sa création, l'école publique subit une guerre incessante de la part de l'Église catholique et du parti clérical. Constat inquiétant : le dénigrement de l'école laïque et les dispositions législatives en faveur des enseignements privés encouragent l'organisation communautariste de notre société.

Cet essai retrace, en s'appuyant sur des données historiques et statistiques, l'ensemble des attaques conduites contre l'enseignement public, nous invitant à la vigilance.

La guerre scolaire par *Guy Georges* et *Alain Azouvi*, Max Milo éditions, 2015, 18 €.

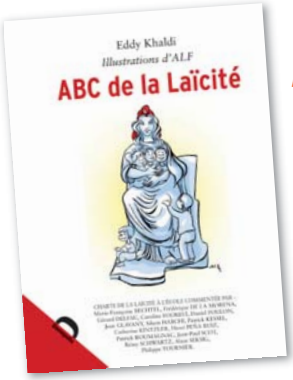

ABC de la Laïcité

Clin d'œil à notre ami Alf qui a illustré ce livre écrit par E. Khaldi. Il permet de clarifier le mot laïcité avec des dessins sujets à réflexions ou apportant une touche d'humour bienvenue. L'ouvrage propose aussi une analyse commentée de chaque article de la Charte de la laïcité à l'École.

ABC de la Laïcité par *Alain Faillat* et *E. Khaldi*, Demopolis éditeur, 2015, 27 €.

Christophe Guillet
christophe.guillet@unsa-education.org

mgen
MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE
MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI
CHOISI
MGEN
Maladie, dentaire, optique, mais aussi prévoyance intégrée et services d'accompagnement en cas de coups durs : MGEN garantit une protection performante à chaque moment de ma vie et couvre efficacement mes frais de santé. Pour ma santé, je veux être bien entourée : comme près de 3,8 millions de personnes, j'ai choisi MGEN.
mgen.fr
MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.
www.antigel.agency - 00209 - Photo © Getty Images. Document non contractuel.

Les Rencontres CASDEN
Discutons de vos projets

Être proche de ses Sociétaires, c'est venir à leur rencontre

Créée par des enseignants, la CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité. Du 1er octobre 2015 au 31 janvier 2016, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Education directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système d'épargne et de financement alternatif et solidaire.

Découvrez la CASDEN sur ***casden.fr*** *ou téléchargez l'application mobile*

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

+X BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible dans
les Délégations Départementales CASDEN
et dans les agences Banques Populaires.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA & WERNICKE - Illustration : Killoffer.